

Évaluation – EMI – 3

Analyser et développer un point de vue, repérer les sources, décrypter les discours

Nom, prénom et classe :

Observe attentivement ces quatre publications qui concernent le même sujet : la modification des primes pour l'achat de véhicules écologiques.

Publication n°1 :



The screenshot shows the official website for the 'Prime à la conversion des véhicules et Bonus écologique 2020'. At the top left, there are logos for the French Republic and the Ministry of Ecological and Solidarity Transition. The main title is 'Prime à la conversion des véhicules et Bonus écologique 2020'. Below the title, there are navigation links: 'Barèmes du dispositif', 'Mes démarches', 'Questions fréquentes', and 'Accéder au télé-service'. A green box contains the text: 'Le plan de relance de la filière automobile annoncé mardi 26 mai par le Président de la République va modifier les aides de la prime à la conversion et du bonus écologique. Les nouveaux montants d'aides et les règles précises pour y prétendre devraient être arrêtés d'ici peu. Ils feront l'objet d'un décret publié au journal officiel.' Below this, another green box says: 'D'ici là, ce plan de soutien à l'automobile est consultable sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire.' A third green box states: 'Mise à jour du site en cours suite aux annonces du Président de la République le 26 mai 2020.' On the left side, there is a circular logo with a leaf and the text 'PRIME À LA CONVERSION' and 'ROULONS PLUS PROPRE Le plan climat en action'. To the right of the logo, the text reads: 'Dès maintenant, bénéficiez de la prime à la conversion. L'objectif du nouveau dispositif est d'aider tous les Français, particuliers ou professionnels, à acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule. La prime peut atteindre 3 000 € pour l'achat d'un véhicule thermique neuf ou d'occasion et 5 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable neuf ou d'occasion. Elle est doublée pour les 20 % des ménages les plus modestes et les actifs qui ne paient pas d'impôts et parcourent de nombreux kilomètres chaque jour pour se rendre à leur lieu de travail (60 km aller-retour). Si vous rencontrez des difficultés au dépôt de votre demande, nous vous invitons à renouveler votre saisie ultérieurement. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la FAQ.'

Publication n°2 :

Plan de soutien à la filière automobile : réaction de Greenpeace France

Publié le 26 mai 2020

Pour Greenpeace France, à travers ce plan, Emmanuel Macron fait clairement le choix de favoriser les intérêts du lobby automobile, qui cherche à écouler les stocks et à vendre toujours plus de (grosses) voitures, quoi qu'il en coûte pour le climat et pour l'intérêt général.

« Alors que les huit milliards d'euros engagés devraient permettre d'imposer une transformation en profondeur de l'industrie automobile, le plan de soutien annoncé aujourd'hui par Emmanuel Macron fait fausse route et perpétue une dépendance néfaste à la voiture individuelle, qu'elle soit électrique, hybride ou thermique, incompatible avec la transition écologique et sociale, déclare Sarah Fayolle, chargée de campagne Transports chez Greenpeace France. Pire, le président Macron confirme aujourd'hui des mesures climaticides, avec le maintien scandaleux de véhicules diesel et essence dans la prime à la conversion et la subvention possible de l'achat de grosses voitures de type SUV ».

Publication n°3 :



NOUVELLE PRIME A LA CONVERSION A COMPTER DU 1ER JUIN 2020

Dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile annoncé le 26 mai 2020, de nouvelles mesures ont été annoncées. La prime à la conversion est renforcée à compter du 1er Juin, jusqu'à 5 000€.

Ces mesures exceptionnelles démarrent le 1er Juin 2020 et ne seront appliquées qu'aux 200 000 premières primes à la conversion. Lorsque ce niveau sera atteint, le barème précédent sera rétabli.

Ne perdez donc pas de temps et soyez les premiers en en profiter !

Parmi les mesures annoncées, il faut retenir que :

- > les critères d'éligibilité pour la mise au rebut du véhicule sont assouplis : les véhicules Crit'air 3 sont concernés pour les ménages « très modestes » et Crit'air 4 pour les autres.



PEUGEOT OCCASIONS

La prime à la conversion est une aide gouvernementale mise en place pour tous les français permettant d'obtenir une prime lors de l'achat d'un nouveau véhicule moins polluant diesel, essence, électrique ou hybride rechargeable, qu'il soit d'occasion ou neuf.

[#prime à la conversion](#)

Publication n°4 :



Actualité > Automobile > Sécurité

Automobile : voici revenu le temps des chasseurs de primes

Aujourd'hui commencent les aides à l'achat de véhicules plus propres. Encore faut-il bien choisir en ne visant pas uniquement le seul montant de la réduction.

Par Jacques Chevalier

Modifié le 01/06/2020 à 12:25 - Publié le 01/06/2020 à 06:47 | Le Point.fr



Quelle est la source de la publication n°1 ?

Quelle est la source de la publication n°4 ?

Classer les différentes publications en fonction de leur intention.

Publication n°1
Publication n°2
Publication n°3
Publication n°4

Journalistique
Institutionnelle
Militante
Commerciale

Quelle publication ne serait pas très utile à une personne qui se renseigne pour acheter un véhicule ?

- Publication n°1
- Publication n°2
- Publication n°3
- Publication n°4

Quelle publication ne serait pas très utile à quelqu'un qui souhaite se faire une opinion sur cette décision politique ?

- Publication n°1
- Publication n°2
- Publication n°3
- Publication n°4

Parmi les publications, laquelle expose un point de vue neutre sur la modification des primes pour l'achat de véhicules ?

- Publication n°1 Publication n°4
- Publication n°2 Toutes
- Publication n°3 Aucune

Explique le contexte de ces publications et leur chronologie. Fais apparaître les liens entre elles si c'est possible.